REPUBLIQUE FRANCAISE Liberté - Egalité - Fratemité



CONSEIL GENERAL

PLANNING DES AUTORISATIONS D'ABSENCES PAYEES POUR L'ANNEE 2012

TIEN LIONG

e Président du Conseil Général

Examiné par le Comité Technique Paritaire en séance du 15 Février 2012

EVENEMENTS	JOURS FERIES	AUTORISATIONS D'ABSENCES PAYEES	HEURES (Chômées et payées)	OBSERVATIONS
JOUR DE L'AN	Dimanche 01 Janvier	Lundi 02 Janvier	09 heures 30	
CARNAVAL	ı	Lundi gras 20 Février Mardi gras 21 Février Mercredi des Cendres 22 Février	09 heures 06 heures 30 06 heures	
PAQUES	Lundi 09 Avril	Vendredi 06 Avril	06 heures 30	
FETE DU TRAVAIL	Mardi 01 Mai	Lundi 30 Avril	09 heures	
ARMISTICE	Mardi 08 Mai	Lundi 07 Mai	09 heures	The state of the s
ASCENSION	Jeudi 17 Mai	Vendredi 18 Mai	06 heures 30	
PENTECOTE	Lundi 28 Mai	ı		
ABOLITION DE L'ESCLAVAGE	Dimanche 10 Juin	1	1	
PERIODE ESTIVALE	1	ı		Les horaires sont les suivants du lundi au vendredi de 7 heures 30 à
				13 heures 30 minutes à/c du 09/07/12 iusqu'au
				M2 inclus

* Pour l'année 2012, le temps annuel de travail du Personnel Départemental est fixé à 1. 607 heures

* Les horaires des services administratifs sont les suivants : Lundi et Jeudi de 7 H 30 à 13 H 30 et de 15 H à 18 H/ Mardi et Vendredi de 7 H 30 à 14 H Mercredi de 7 H 30 à 13 H30.

* Les horaires des services à caractère culturel, technique ou médico-social restent inchangés.

* Le Personnel départemental pourra programmer ses congés annuels en décomptant ces autorisations d'absences.

* Le Personnel placé en astreinte devra se conformer aux dispositions relatives à l'organisation des astreintes.